

## Organismes intergouvernementaux

Lorsque la Charte des Nations Unies a été signée en 1945, les membres de cette Organisation se sont mis à travailler en vue de créer "les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales". Les organismes intergouvernementaux sont devenus les principaux instruments au moyen desquels les États membres ont pu mettre en commun leurs efforts et leurs ressources pour chercher à atteindre des niveaux de vie plus élevés et favoriser le progrès économique et social pour tous comme il est prévu dans la Charte.

Parmi ces organisations, treize sont connues sous le nom d'Institutions spécialisées. Ce sont des organismes autonomes qui sont liés aux Nations Unies par des accords spéciaux. Ils ont leurs membres, leurs corps législatif et exécutif, leur secrétariat et leur budget, mais ils collaborent avec les Nations Unies et entre eux par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination du Conseil économique et social. Ils rendent compte chaque année de leurs travaux au Conseil. La quatorzième institution est l'Agence internationale de l'énergie atomique. Bien qu'elle aussi soit autonome, elle a été établie "sous l'égide des Nations Unies"; elle rend compte annuellement de ses travaux à l'Assemblée générale et, s'il y a lieu, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social.

L'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union postale universelle (UPU) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) furent créées avant la fondation de la Société des Nations, à laquelle elles s'associèrent ensuite. L'Organisation internationale du Travail (OIT), pour sa part, fut établie en même temps que la SDN. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO) furent créées après la Seconde Guerre mondiale, de même que les quatre organismes financiers connus sous le nom d'institutions de Bretton Woods: le Fonds monétaire international (FMI), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Société financière internationale (SFI) et l'Association internationale de développement (AID).

Le Canada est membre de chacune des treize institutions spécialisées de l'ONU ainsi que de l'AIEA. Depuis 1945, il a fait partie à diverses reprises de leurs conseils d'administration.

Les budgets réguliers des institutions sont alimentés par des cotisations distinctes de celles qui financent le budget de l'ONU. De 1945 à 1967, le Canada leur a versé ainsi qu'à l'AIEA une somme d'environ 84.9 millions de dollars, dont une tranche de près de 18.8 millions est allée à l'OIR de 1946 à 1951. Les travaux ainsi financés revêtent dans l'ensemble une importance particulière pour le développement économique et social en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Certaines institutions défraient régulièrement les services de nombreux techniciens et conseillers ainsi que des services de formation technique, qui ne figurent pas au Programme des Nations Unies pour le développement.